

AVIS

Influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Canada et aux États-Unis

État de situation au 2 mai 2022

Introduction

Avec les cas d'influenza aviaire détectés au Québec, il est primordial de maintenir la vigilance de tous les intervenants et producteurs et d'appliquer avec rigueur les mesures de biosécurité.

En cas d'inquiétude relative à la santé de leurs oiseaux, les propriétaires d'élevages commerciaux ou de basse-cour doivent communiquer avec un médecin vétérinaire. Les propriétaires d'oiseaux et médecins vétérinaires peuvent également signaler toute situation inhabituelle ou mortalité élevée auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en composant le **450-768-6763**. La présence d'oiseaux sauvages malades ou morts peut aussi être signalée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en composant le **1-877-346-6763**. Évitez de manipuler la carcasse de ces oiseaux au moment de leur découverte.

L'influenza aviaire est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'ACIA et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le MAPAQ peut être contacté en composant le **1 844-ANIMAUX**.

Identification de l'influenza aviaire H5N1 HP au Canada

Québec :

- Le 1^{er} avril 2022 : Trois cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux sauvages trouvés dans le sud du Québec. [Depuis, 30 résultats non négatifs pour l'influenza aviaire ont été obtenus pour des oiseaux sauvages au Laboratoire de santé animale de Saint-Hyacinthe. Ces résultats sont en attente de confirmation par l'ACIA. Les oiseaux sauvages ayant obtenu des résultats non négatifs ont été trouvés dans les régions suivantes : Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laurentides et Lanaudière.](#)
- Le 12 avril 2022 : Un premier cas d'IAHP a été confirmé par l'ACIA dans un élevage de volaille commerciale au Québec, dans la MRC de Val-Saint-François.
- Le 13 avril 2022 : Un deuxième cas d'IAHP a été confirmé dans un élevage de basse-cour dans la MRC de Haut-Saint-François.
- Le 14 avril 2022 : Un troisième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC de Brome-Missisquoi.
- Le 17 avril 2022 : Un quatrième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la

MRC Les Sources.

- [Le 21 avril 2022 : Un cinquième cas a été confirmé dans un élevage de volaille commerciale dans la MRC Les Sources.](#)
- [Cinq zones de contrôle primaire \(ZCP\)](#) de l'influenza aviaire ont été établies par l'ACIA au Québec, autour des cas confirmés. De plus, deux ZCP établies par l'ACIA dans l'est de l'Ontario incluent une partie du territoire du Québec. Des permis doivent être obtenus pour transporter des oiseaux ainsi que leurs produits dans, hors, à l'intérieur ou par les zones de contrôle primaire.
- Vous trouverez des informations au sujet de la localisation de ces zones en suivant ce lien : [Zone de l'influenza aviaire - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- Les informations en lien avec les permis de circulation sont accessibles au lien suivant : [Permis et autorisations de contrôle des déplacements - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- Les producteurs de volaille commerciaux peuvent questionner leur office de commercialisation (association, fédération, regroupement) au sujet des permis de circulation.
- Les éleveurs de volaille non-commerciaux (1 à 300 oiseaux) peuvent poser leurs questions au sujet des permis de circulation au MAPAQ via la boîte courriel permisZCPdeplacement@mapaq.gouv.qc.ca

Autres provinces :

- Plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été confirmés par l'ACIA chez des oiseaux domestiques et sauvages dans les autres provinces canadiennes. Vous trouverez plus bas un tableau présentant un résumé des cas d'IAHP au Canada. Un tableau résumant les cas aux États-Unis ainsi qu'une carte des cas confirmés sont également inclus plus bas.

Autres informations :

D'après les cas détectés chez les oiseaux domestiques et sauvages, le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène circule actuellement dans toutes les voies migratoires traversant le Canada (voir carte plus bas).

Canada :

Tableau 1 : Nombre de cas d'IAHP confirmés par l'ACIA chez des oiseaux domestiques et sauvages par province, entre le 20 décembre 2021 et le 2 mai 2022

Province	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages (suspects et confirmés)
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alberta	15	5	20	
Colombie-Britannique	1	2	3	1
Île-du-Prince-Édouard				25
Manitoba	1		1	6
Nouveau-Brunswick		1	1	18
Nouvelle-Écosse	2	2	4	50
Ontario	16	4	20	24
Québec	4	1	5	33
Saskatchewan	4	3	7	43
Terre-Neuve-et-Labrador		2	2	21
Total	43	20	63	221

États-Unis :

Tableau 2 : Nombre de cas d'IAHP détectés chez des oiseaux domestiques et sauvages par état, entre le 13 janvier et le 2 mai 2022

État	Oiseaux domestiques		Total	Oiseaux sauvages
	Élevage commercial	Élevage de basse-cour		
Alaska		1	1	
Alabama				1
Caroline du Nord	9		9	143
Caroline du Sud				28
Colorado	2	2	4	15
Connecticut		1	1	32
Dakota du Nord	4	10	14	162
Dakota du Sud	35	1	36	48
Delaware	3		3	9
Idaho		4	4	
Illinois		2	2	18
Indiana	9	1	10	1
Iowa	15	3	18	25
Floride				71
Géorgie				11
Kansas	1	5	6	20
Kentucky	2		2	14
Maine		12	12	9
Maryland	4		4	1
Massachusetts		1	1	13
Michigan		11	11	11
Minnesota	56	10	66	36
Missouri	6	3	9	33
Montana		8	8	2
Nebraska	4	4	8	7
New Hampshire		1	1	57
New Jersey				21
New York	1	7	8	16
Ohio		1	1	33
Oklahoma	1		1	1
Pennsylvanie	7		7	6
Tennessee				8
Texas	1		1	
Utah	1	1	2	
Vermont		1	1	4
Virginie		1	1	4
Wisconsin	3	5	8	26
Wyoming		5	5	13
Total	164	101	265	899

Figure 1 – Carte des cas d'influenza aviaire au Canada et aux États-Unis en date du 2 mai 2022

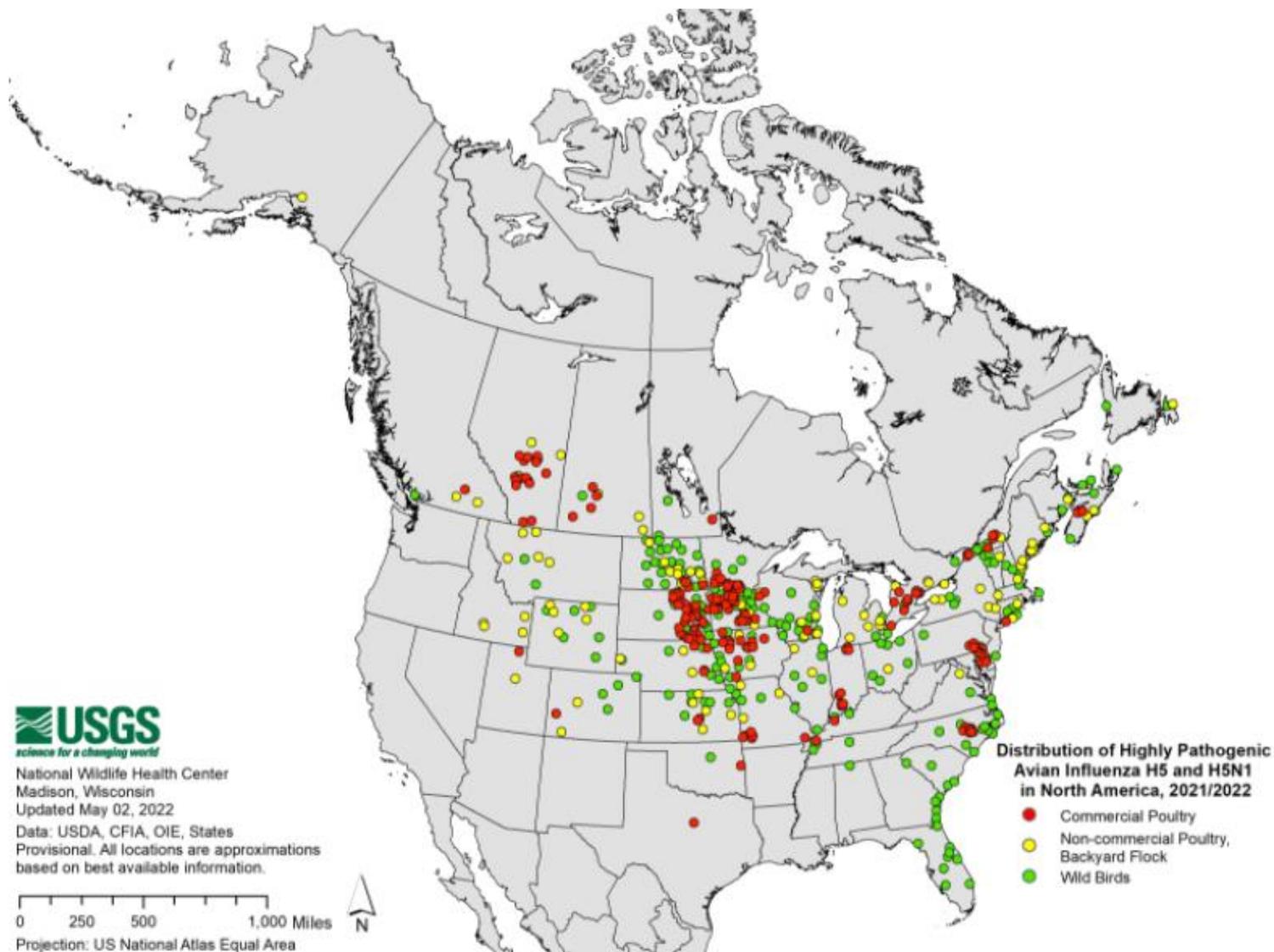


Figure 2 – Carte des voies migratoires de la sauvagine en Amérique du Nord



Source: Ducks unlimited, www.ducks.org

